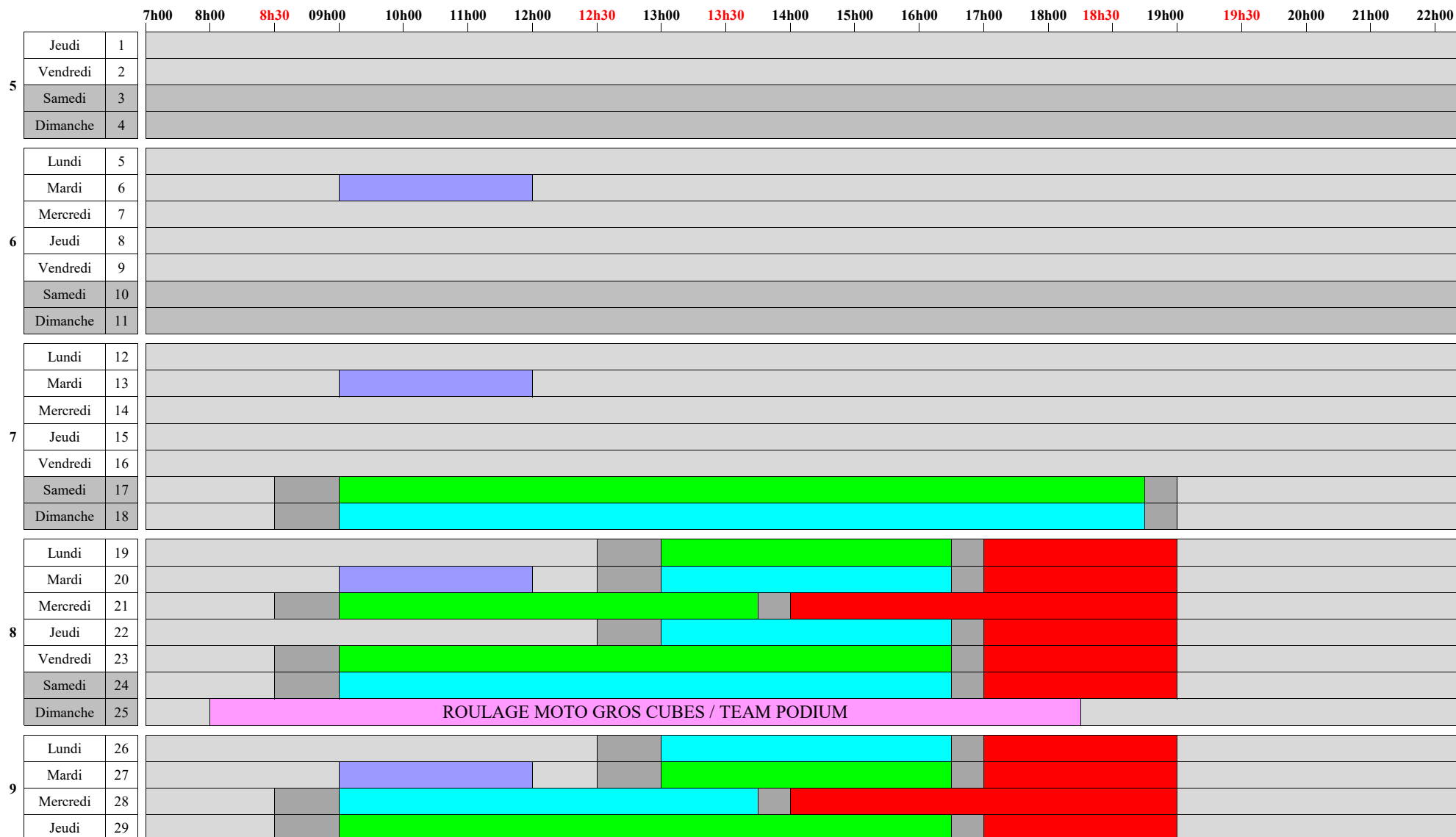




# PLANNING PREVISIONNEL D'OCCUPATION FEVRIER 2024

Mise à jour : 16/02/2024



\* Planning provisoire, sous réserve de modification en fonction des réservations et des manifestations.

\*\* Les périodes grisées permettent aux pilotes d'effectuer leurs contrôles administratifs auprès du chef de piste et d'installer et/ou de ranger leurs matériels et équipements. Les roulages sur piste se sont pas autorisés durant ces périodes.